La Voix du peuple - n°318
Organe de la C.G.T.
11 novembre 1906

UN DÉBAT À ROUBAIX...

MERRHEIM OPPOSE LA THÈSE SYNDICALISTE À LA THÈSE POLITICO-SYNDICALE DE LEFEBVRE

Au cours du Congrès d'Amiens, on le sait, alors que le camarade Merrheim eut réfuté les chiffres apportés à la tribune par le secrétaire de la *Fédération du Textile,* le *Syndicat de Roubaix* proposa à Merrheim une réunion contradictoire, à Roubaix même.

Cette réunion a eu lieu samedi, à la salle Dominique, rue de l'Alouette. Un millier de personnes y assistaient.

Il était convenu que Merrheim parlerait d'abord et que lui répondrait Lefebvre, secrétaire du Syndicat du Textile; les reprises de parole se continueraient dans le même ordre.

En ouvrant la séance, le citoyen Wattremez demande que la discussion soit courtoise.

DISCOURS DE MERRHEIM

En demandant que la discussion soit courtoise, le camarade Wattremez a omis de vous donner connaissance des conditions de la réunion convenues entre la *Commission du Textile* et moi-même.

Comme je veux éviter toute équivoque et que je tiens à exprimer loyalement toute ma pensée, je vais vous donner lecture du passage le plus important de la lettre que j'adressais au *Syndicat du Textile* le 18 octobre, après l'entrevue. Je passe sur les premiers points qui n'ont aucune importance et voici les conditions:

3- Que j'exposerais pourquoi je suis intervenu dans la discussion en m'appuyant sur les termes de la proposition du Textile et les chiffres donnés;
4- Que je donnerais les raisons qui m'ont amené à citer les salaires d'une catégorie de tisserands et la part de responsabilité que je prétends être à la charge du Syndicat Textile de Roubaix dans la diminution des salaires et la faiblesse du mouvement syndical à Roubaix;
5- Que j'aurais le droit de conclure en examinant pourquoi je préfère la tactique confédérale à celle que je prétends suivie par votre organisation.

Le 24, Lefebvre me répondait qu'il soumettrait ma lettre à la *Commission du Syndicat Textile*, et le 26, nouvelle lettre dans laquelle il me disait:
«C'est entendu, nous acceptons la date du 3 novembre. Pour toutes les autres conditions, nous les acceptons également».

Cependant, il faisait simplement des réserves pour l'ordre du jour qui, d'après nos conventions - acceptées de part et d'autre à l'entrevue - devait être purement syndicaliste.
Le Syndicat du Textile a, depuis changé d'avis, mais comme l'ordre du jour m'importe peu, je ne m'y arrête pas.

Il rappelle comment il a été amené à critiquer les chiffres donnés à Amiens par Renard: ce dernier, ayant donné comme résultat de la propagande socialiste dans le Nord: 315 syndicats et 76.000 syndiqués, Merrheim voulut se rendre compte, et trouva que ces chiffres étaient tout simplement pris dans l'*Annuaire des Syndicats*, publié par le ministère du commerce».

«*Je cherchais,* dit Merrheim. *Moi qui ai habité 25 ans Roubaix, je ne pouvais pas laisser produire à la tribune du Congrès une affirmation aussi erronée.*
J'ai prouvé à Renard qu'il avait compté parmi ses syndiqués les 2.100 jaunes d'Armentières, les quatre syndicats jaunes de Lille, de Sin-le-Noble, de Denain. Et j'aoutai: comment pouvez-vous compter à votre

actif ces organisations ? Vous venez de tenir un Congrès à Tourcoing et vous savez qu'il y a dans cette ville des syndicats jaunes. Ils ne sont pas des vôtres, ceux-là, non plus!

A Roubaix, vous accusez 6.250 membres alors qu'au Congrès de Tourcoing vos délégués annonçaient 2.800 membres seulement. De plus, est-ce que les Syndicats métallurgistes de Maubeuge, qui élisent le député radical Defontaine, sont des syndicats socialistes? Vous les mettez pourtant à votre actif!

Voila ce que j'ai dit à Amiens. J'ai rétabli des faits, faussés pour les besoins de la cause. Ce que j'ai également indiqué, continue Merrheim, *c'est que le Syndicat du Textile a sa part de responsabilité dans la diminution des salaires qui se constate à Roubaix - et cela, parce qu'au lieu de faire de la lutte économique, de la résistance syndicale, il a fait de la politique.*

Je reproche à ce Syndicat de n'avoir pas opposé au patronat une organisation neutre et puissante, qui eût pu endiguer cette réduction des salaires, de sorte que Roubaix, la ville sainte, la Mecque du socialisme, est une ville de souffrances et de misères. Un tisserand de robes, en défalquant les chômages, ne gagne pas, d'un bout de l'année à l'autre, une moyenne de neuf francs par semaine.

Sur ce point, je n'ai qu'à ouvrir l'enquête parlementaire sur les conditions du Textile, faite en 1903. Je prends les chiffres fournis par le Syndicat du Textile:

Il y a 25 ans, le salaire d'un tisserand était de 28 à 30 francs par semaine. Il n'est plus, aujourd'hui, que de 15 a 10 francs, soit à moins de 9 francs, en tenant compte des chômages. Le salaire des teinturiers, qui était de 3fr. à 3 fr.75, est tombé à 2 francs. Achille Lepers constatait que le salaire d'un tisserand travaillant sur deux métiers était tombé de 24 francs à 15 ou 16 francs. Renard, devant la même commission, reconnaissait que, dans le Textile, depuis 25 ans, les salaires ont baissé d'un tiers.

A cette même commission d'enquête, le citoyen Bailleul déclarait la misère tellement grande que les administrations municipales ont doublé, depuis 15 ans, la subvention accordée aux hospices et au bureau de bienfaisance. On donnait en 1881, aux établissements charitables, 520.000fr., on leur donne aujourd'hui 825.000 francs. C'est le baromètre de la misère.

Laissez-moi vous dire maintenant pourquoi je préfère la tactique confédérale à celle du Syndicat du Textile. Nous considérons le Parlement comme un enregistreur des volontés populaires, de sorte que les lois qu'il promulgue n'ont que la valeur que leur donne la force ouvrière. Nous pensons donc que l'œuvre primordiale est de s'organiser sur le terrain économique et qu'on ne doit pas, au sein du Syndicat, demander aux travailleurs quelles sont leurs opinions - ils ont le droit d'y venir, par le seul fait qu'ils sont exploités. Et nous concluons que les travailleurs n'auront que les améliorations qu'ils sauront imposer par la force de leur organisation, car il serait naïf à eux d'attendre que la classe capitaliste abdique ses privilèges».

En conclusion, Merrheim ajoute que c'est par la tactique confédérale, par la pression sur les pouvoirs publics qu'a été obtenue la loi contre les bureaux de placement. Ainsi en est-il aussi, dit-il, de celle sur le repos hebdomadaire, que le pouvoir cherche à laisser inappliqué; et qui n'entre en vigueur que grâce à l'action syndicale.

Plus d'une fois, Merrheim est interrompu. Il s'étonne de ne pas trouver, en face d'un auditoire socialiste, la tolérance qu'il a trouvée à Lorient, devant un auditoire de sillonistes.

Le *«boucan»* grandissant, le citoyen Lefebvre crie à ses amis de se taire, leur disant: *«Vous n'êtes pas gentils»*... Enfin, Merrheim peut terminer: il renouvelle, pour la troisième fois, l'offre qu'il a faite, devant la *Commission du Syndicat du Textile*, d'une conférence contradictoire avec le concours du camarade Griffuelhes.

Discours de LEFEBVRE

Sur cette offre de conférence contradictoire, le citoyen Lefebvre s'explique: il a été dit à Merrheim qu'on verrait, après la réunion d'aujourd'hui, s'il y avait lieu de l'accepter. Cette observation faite, il entre dans le sujet:

«A Amiens, dit-il, *Merrheim a porté deux accusations contre le Syndicat Textile de Roubaix. Je réponds à la première, à savoir qu'ici, à cause de nous, la propagande syndicale a été nulle et longtemps impossible. Or, notre propagande va chaque jour grandissant. Il a dit ensuite que le salaire des tisserands était de neuf francs par semaine et il nous a rendu responsables de cette situation».*

«Merrheim a pris des exceptions. Les tisserands qui ne gagnent pas plus de neuf francs par jour sont excessivement rares. (Cris: *«C'est vrai!», «C'est faux!»*) *En admettant que cela soit, de quel droit nous en rendre responsables? Depuis 25 ans, je le reconnais, et je le déplore, les salaires ont beaucoup diminué; mais, ils ont diminué ailleurs aussi, et dans tous les centres textiles - et même davantage qu'ici. Nous n'en avons pas rendu responsable aucun syndicat, même ne pensant pas comme nous».*

«Il est d'autres accusations, sur lesquelles Merrheim ne s'est pas expliqué et qu'il a formulées dans La Voix du Peuple: il a affirmé que nous n'avions fait la grève générale de 1904 que pour recueillir des mandats électoraux. Ce n'est pas nous qui avons cherché cette grève. En 1903, au Congrès de Saint-Étienne, il avait été décidé qu'on profiterait de l'application du dernier palier de la loi Millerand pour obtenir des améliorations. Dès lors, pendant un an, nous avons préparé la grève, car c'est toujours le devoir d'un Syndicat de préparer la grève, sans cependant la désirer.

Nous avons, après enquête, dans chaque usine, près des ouvriers, établi des tarifs de revendication, avec une majoration de 20 pour cent. Ces tarifs, nous les avons adressés aux patrons, qui ne répondirent pas. Puis, entre le préfet, le maire Motte et nous, eurent lieu des entrevues qui n'aboutirent pas. Huit jours avant le conflit, les patrons affichèrent des tarifs ridicules. C'est ce qui amena la grève. Ce n'était pas notre faute, si l'application de la loi tombait un mois avant les élections.

C'est une méchanceté de votre part, camarade Merrheim, que de prétendre que nous n'avons rien fait, que nous avons découragé la classe ouvrière, en invitant les travailleurs à engager des pourparlers par ateliers. Certes, nous aurions souhaité la reconnaissance du Syndicat. Mais, après quinze jours de lutte, nous ne pouvions forcer les grévistes à se serrer le ventre plus longtemps. Merrheim était alors secrétaire de l'Union des Syndicats et il ne protesta pas contre cette affiche.

La propagande du Syndicat Textile n'a jamais été aussi intense que depuis ces trois dernières années; nous avons dépensé: 4.319 francs de circulaires, 790 francs pour la propagande orale, 1.201 francs pour la bibliothèque, 2.081 francs pour frais judiciaires, 5.000 francs pour indemnités aux jeunes soldats, 6.166 francs pour indemnités aux mères, 38.744 francs de secours aux grèves, sans compter 60.000 francs pour la grève de 1904 et 2.900 francs envoyés aux grévistes étrangers.

Depuis 20 ans, le Syndicat Textile marche de pair avec le parti socialiste. Il a les mêmes troupes, mais ils ne se confondent pas et leur action est bien distincte.

Le parti n'intervient dans le Syndicat que dans les cas critiques et quand il s'agit de chasser une brebis galeuse.

Notre propagande sera continuée et nous espérons voir tripler et quadrupler notre nombre».

Le citoyen Lefebvre est applaudi. Il est d'ailleurs à noter qu'il a été écouté avec beaucoup plus de silence que Merrheim.

Réplique de MERRHEIM

En prenant la parole pour répliquer, Merrheim enregistre un aveu bien précieux: Lefebvre a dit que le *Parti socialiste* et le Syndicat marchent de pair, - ses amis avaient prétendu le contraire à Amiens! il y a plus: nous avons l'aveu formel que le Parti intervient dans le Syndicat pour en chasser les brebis galeuses.

Ceci reconnu, qui est la formelle constatation que le Syndicat est subordonné au Parti, Merrheim revient à la question des salaires:

Lefebvre a dit que les tisserands gagnent 16 francs par semaine. Il y a contradiction avec ses déclarations antérieures, à la Commission d'enquête; le Syndicat avait reconnu que le travail dure six mois et que, pendant les six autres mois, on ne travaillait que quelques jours par semaine.

Sur ce, déchaînement de boucan! Merrheim est dans l'impossibilité de faire entendre une parole, - cependant que Lefebvre supplie ses amis de laisser parler son contradicteur.

Un calme relatif succède au tapage et Merrheim reprend: *«On m'a cité les Vosges, où les salaires ont diminué; mais il n'y a pas d'organisation syndicale. Par contre, il en existe bien à Armentières et à Lille, mais on n'y fait que de la politique. Or, l'action politique n'a aucune influence heureuse sur les salaires; on peut le constater dans l'Isère où la propagande de Zévaès n'a pas empêché la baisse des salaires».*

Merrheim s'étonne ensuite de l'étrange amalgame du *Syndicat du Textile*: il y a des ouvriers de toutes corporations, maçons, mécaniciens, etc... Pourquoi, au lieu d'accepter ces camarades au *Syndicat du Textile*, n'avoir pas constitué des Syndicats de ces corporations diverses, - Syndicats qui auraient fait de la lutte, alors que la réunion de ces éléments divers, au *Syndicat du Textile*, est sans influence, au point de vue revendicatif.

A côté de cela, le Syndicat Textile a un esprit d'exclusivisme caractérisé. Sous prétexte d'écarter les libertaires de son sein, vous chassez du Syndicat des travailleurs, des exploités. Es-tu socialiste? Non! Donc, tu n'entreras pas. Telle est votre formule. Elle est mauvaise!...

Nouveau charivari! Et il continue de plus belle...

Avec peine, au milieu du vacarme, Merrheim ajoute: *«Le Syndicat ne doit pas être à la remorque d'un parti quelconque...»*. On lui hurle: *«Suppôt de Clemenceau! Réactionnaire déguisé!»*.

«S'il y a un menteur, c'est la Commission du Textile, dont je n'ai fait que vous lire les dépositions devant la Commission d'enquête parlementaire, dépositions concordant toutes à des bas salaires.

J'en arrive maintenant au reproche de Lefebvre, qui me dit qu'à la grève de 1904, comme secrétaire du Comité d'entente, je n'ai pas fait mon devoir. Or, je rappellerai à Lefebvre que c'est sur la demande même des délégués du Syndicat Textile de Roubaix (dont il était un des délégués), que le Comité d'entente vota une motion décidant que le Comité resterait neutre dans la grève. «C'est notre grève!» disaient les délégués du Textile. Voilà pourquoi je ne suis pas intervenu, tout en faisant quand même mon devoir. Car, est-ce les délégués ou les membres de la Commission du Syndicat Textile de Roubaix qui furent mis en état d'arrestation pour l'affiche demandant aux soldats de ne pas tirer sur les travailleurs roubaisiens?

Non! ce furent les camarades Bérenger et Demunck — auxquels vous avez depuis refusé l'entrée de votre Syndicat, les considérant comme des brebis galeuses, - et moi-même; j'ajoute - si mes souvenirs sont exacts - que ce furent les citoyens Wanwarebèke et Wattremez qui vinrent nous réclamer au juge d'instruction.

Et c'est moi que vous accusez de n'avoir pas fait son devoir?...

De nouveau, on lui crie: «*Menteur! Vendu! Réactionnaire déguisé!».* Avec bien de la peine, il peut ajouter quelques mots et terminer en disant: *«Plus de division, laissez entrer au Syndicat, sans distinction d'opinion, ceux qui y voudront venir, sans vous préoccuper* s'ils sont socialistes, libertaires...
Et tandis que l'orateur est conspué par les socialistes, les camarades - moins nombreux - l'applaudissent.

Réplique de LEFEBVRE

Les brebis galeuses que nous chassons du Syndicat, dit-il, ce sont des éléments de discorde, venus avec le parti-pris de contrecarrer la Commission; ils ont la haine du Syndicat parce qu'il est socialiste et leur but est de désorganiser notre parti.

On crie: *«C'est vrai! c'est pas vrai!»*. Le camarade Bérenger demande qu'on cite des noms.

«Vous les connaissez, ces noms, répond Lefebvre, *je n'ai pas besoin de les citer»*. Et pour preuve de ce qu'il affirme, il ajoute qu'un Congrès anarchiste, tenu à Charleroi, a conseillé à ses adhérents de pénétrer dans les Syndicats pour s'emparer du bureau. Pourquoi? Sinon pour faire de la politique dans le Syndicat?

L'orateur explique ensuite que les trente mécaniciens qui sont membres du Syndicat du Textile y sont venus parce que leur Syndicat avait disparu. Quant aux maçons, aux terrassiers, aux peintres qui s'y trouvent, ce sont des ouvriers qui, l'hiver, travaillent à l'usine.

«J'entends, ajoute Lefebvre, *qu'on reproche au Syndicat de verser au Parti socialiste. Oui, nous versons un franc par syndiqué et par an. Nous estimons, en effet, que l'émancipation ouvrière ne sera pas seulement l'œuvre du Syndicat et que, pour la réaliser, nous devons nous emparer du pouvoir politique. Mais jamais nous n'avons oublié l'action syndicale»*. *«C'est la vache à lait!»*, crie un interrupteur.

Lefebvre a terminé.

L'ordre du Jour

Au milien d'un brouhaha grandissant, le président, le citoyen Wattremez, donne lecture de l'ordre du jour suivant, — lecture qui n'a pas été entendue, d'ailleurs:

«Les citoyens de Roubaix, réunis salle Dominique, pour entendre le débat engagé entre le Syndicat Textile de Roubaix et le citoyen Merrheim,
Constatent, après les discours des deux orateurs, que les accusations portées par Merrheim contre ce Syndicat, au Congrès d'Amiens, ne sont nullement fondées et que ce Syndicat, loin d'avoir arrêté, à Roubaix, toute propagande syndicale, n'a fait que développer, au contraire, de plus en plus, l'esprit d'organisa-

tion parmi les travailleurs roubaisiens;

Prennent eux-mêmes l'engagement de faire tous leurs efforts pour intensifier encore cette propagande et pour grouper, en un faisceau compact et puissant, tous les ouvriers de Roubaix et environs sous la bannière syndicale.

Cet ordre du jour que personne n'a pu entendre, a été mis aux voix; des mains se sont levées pour l'approuver de confiance...

Et puis, après? Ce n'est pas l'acquiescement donné ou refusé à un ordre du jour qui, dans un débat semblable, peut décider laquelle des thèses est la bonne, laquelle est la mauvaise.

Ci-dessus, nous avons tâché de résumer, impartialement, les arguments apportés par Lefebvre et Merrheim, - à chacun, maintenant, d'en faire son profit.
